

DÉPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

REPUBLIQUE FRANCAISE



Mairie de Régusse

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

**ARRETE TEMPORAIRE
DE CIRCULATION**

Le Maire de Régusse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'autorisation de voirie, portant permission de voirie ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise AZUR TRAVAUX, représentée par Mr CUCCHIARINI Walter domiciliée ZAC de Nicopolis 83170 BRIGNOLES.

Arrête

Article 1^{er} : En raison de travaux de terrassement pour mise en service du réseau ENEDIS, réalisés par l'entreprise AZUR TRAVAUX, un alternat de circulation sera installé par feux tricolores dans les deux sens de la circulation Rue Pierre et Marie Curie, Chemin de Flandine, Chemin de Gonce et Avenue du général de gaulle, avec suppression de voie ponctuelle du 16/01/2023 jusqu'au 17/03/2023 de 8h à 17h.

Article 2 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire).

Elle sera mise et maintenue en place par l'entreprise chargée de la pose, du maintien ou du retrait de la signalisation spécifique au chantier, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3 : Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse 14 décembre 2022.

Le Maire,
Renée JEANNERET

